

**PROCES VERBAL DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 5 NOVEMBRE 2018**

Présents : Monsieur Patrick LECAPLAIN Maire,
Mmes : ANDRES, ASSELINE, DE SMET, DORÉ, DURAND, FERY, HOCHET,
LETOURNEUR, RAINE, SANNIER, VIDEAU.
Mrs : BALU, BOUFFARD, COLOMBE, DEGUSSEAU, DURVILLE, DUTHILLEUL,
GUIOC, LEMARIÉ, LESUEUR, RICHEL, SAINT-MARTIN.

Absents excusés:
Mme MUSET-TARDIF (pouvoir à Barbara RAINE)
Mme YVERT (pouvoir à Elisabeth DURAND)
Mr FOUCAULT (pouvoir à Jean-Marc LESUEUR)
Mr HENGBART (pouvoir à Maud VIDEAU)

La séance est ouverte à 20 h 30 par le Maire Patrick LECAPLAIN.

Xavier RICHEL est désigné secrétaire de séance.

I – APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU 17/09/2018

Ce document ne faisant l'objet d'aucune observation est **adopté à l'unanimité**.

II – ADMINISTRATION GÉNÉRALE

A- SDEC : Adhésion d'une communauté de commune et retrait d'une commune

Jean-Marc LESUEUR indique que, par délibération en date du 28 juin 2018, la Communauté de Communes Vallées de l'Orne et de l'Odon a émis le souhait d'adhérer au SDEC ÉNERGIE afin de pouvoir lui transférer ses compétences « Energies renouvelables » et « Eclairage Public ». De plus, la commune nouvelle de Tessy-Bocage dans la Manche, créée au 1^{er} janvier 2018 et constituée des communes de Tessy-sur-Vire et de Pont-Farcy, a demandé, par délibération en date du 5 avril 2018, le retrait du SDEC ÉNERGIE de la commune déléguée de Pont-Farcy ; celle-ci ayant été rattachée au département de la Manche à l'occasion de cette fusion.

Lors de son assemblée du 20 septembre 2018, le Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE a approuvé l'adhésion de la Communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon, au 1^{er} janvier 2019 et le retrait, de la commune déléguée au 31 décembre 2018. Conformément aux dispositions visées aux articles L 5211-18 et L 512-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du SDEC ÉNERGIE a notifié la décision du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents pour délibérer sur cette adhésion.

Adopté à l'unanimité

B- Avenant n° 1 à la convention « service commun études juridiques » avec Caen la mer :

Patrick LECAPLAIN rappelle que le service commun « Etudes juridiques et Contentieux » (SCEJC) a été créé par Caen la mer lors du bureau communautaire du 4 juillet 2018. Certaines communes n'ayant finalement plus souhaité adhérer à ce service, les contributions des membres du service commun restant auraient pu évoluer à la hausse pour 2019. Par ailleurs, n'ayant pas de recul sur les demandes réelles d'accompagnement émanant des communes, il a été difficile d'estimer la charge de travail engendrée par celles-ci. Aussi, dans ce cadre, et comme suite aux différents échanges concernant le financement de ce service, Caen la mer a décidé par délibération du 18 octobre 2018 de figer les contributions des communes concernées jusqu'à fin 2019, ainsi, la participation annuelle reste la même pour 2019 que celle annoncée pour 2018. A la fin de cette période de fonctionnement, un bilan sera réalisé afin de préciser les moyens et les contributions nécessaires au service.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention.

Adopté à l'unanimité.

C- Recensement de la population : création des emplois d'agents recenseurs, définition des modalités de leur rémunération :

Patrick LECAPLAIN informe que le recensement de la population se déroulera du 17 janvier au 16 février 2019. Notre commune est divisée en 8 districts, pour son bon déroulement, il est donc nécessaire de créer 8 emplois d'agents recenseurs (*une annonce sur le site de la commune, ainsi qu'un article dans le bulletin proposent les emplois*) et de décider de leur rémunération. Pour rappel, ils se présenteront dans chaque foyer et laisseront le choix aux habitants de répondre par support papier ou par internet (*nouveauté par rapport au précédent recensement*). Il est proposé une indemnité de base identique pour chaque agent de 100 €, la rémunération par feuille de logement est fixée à 1,30 €, par bulletin individuel à 1 €, pour la formation à 70 € et 30 € seront attribués à l'agent recenseur à qui seront confiées les habitations excentrées.

Catherine DE SMET demande si la rémunération correspond à un SMIC, mais il est difficile de prévoir le nombre de retour des feuilles de recensement papier et donc la rémunération.

De plus, il est précisé à Serge BOUFFARD que la contribution de l'Etat ne recouvrira sans doute pas les dépenses engendrées par le recensement.

Adopté à l'unanimité.

III – FINANCES : INFORMATION SUR GARANTIES D'EMPRUNTS

Alain COLOMBE indique que la commune a accompagné Logipays dans la construction de son patrimoine par l'octroi de garanties sur les emprunts liés. Le conseil d'administration de Logipays a validé le rapprochement avec Calvados Habitat, bailleur social du Département, dans le but de mutualiser les moyens financiers, humains et organisationnels. Juridiquement, ce rapprochement va s'opérer via une transmission universelle de patrimoine (TUP), c'est-à-dire que l'ensemble des actifs et des passifs de Logipays va être transféré au sein d'une même structure, y compris, et en 1^{er} lieu, le patrimoine, les emprunts et garanties y afférents. C'est pourquoi, la garantie d'emprunt Logipays portera, désormais, sur un prêt remboursé par Calvados Habitat.

Le Conseil Municipal prend acte de cette information.

IV – URBANISME : VENTE DE TERRAIN

Alain COLOMBE rappelle que le propriétaire d'un local de restauration rapide au 77 route de Bretagne loue actuellement, à la mairie, une parcelle d'environ 25 m² à l'arrière de son local. Afin d'agrandir son local, de développer son activité et d'assurer une sortie de secours, il souhaite acquérir cette parcelle ainsi qu'un emplacement supplémentaire pour une surface totale de 65 m². Les Domaines ont estimé une valeur vénale de 6 000 €, avec une marge d'appréciation de 10%. Comme le futur acquéreur prend à sa charge tous les frais incombant à la vente (*géomètre, notaire*), il est proposé de fixer le prix de vente à 5 400 €. Il est demandé au Conseil Municipal de donner son accord pour cette vente.

François DEGUSSEAU souhaiterait que la vente soit liée à l'accord du permis de construire afin de s'assurer que cette acquisition corresponde bien à un développement économique.

Adopté par 26 voix pour et une abstention (François DEGUSSEAU).

V – JEUNESSE

A- Projet éducatif territorial – « plan mercredi » :

Maud VIDEAU informe que, le PEDT est devenu caduc suite au retour à la semaine de 4 jours lors de la rentrée 2018. En juin dernier le gouvernement a mis en œuvre le « plan mercredi » afin que les communes ayant adoptées une organisation du temps scolaire sur 4 jours s'investissent dans un accueil de loisirs du mercredi de qualité.

Ce nouveau dispositif implique d'être labellisé au travers d'une charte qualité, d'accepter des modifications réglementaires sur les taux d'encadrement, de conclure un nouveau PEDT incluant le mercredi afin de percevoir une aide financière complémentaire de la CAF.

La charte qualité « plan mercredi » invite à structurer l'accueil de loisirs du mercredi autour de 4 axes comme l'articulation des activités périscolaires avec les enseignements, l'accessibilité et l'inclusion de tous les enfants, l'ancrage du projet dans le territoire et la qualité des activités.

La commune doit être signataire ainsi que l'AJBO, organisatrice des accueils de loisirs au sein de la Commune, de la nouvelle convention PEDT. Le dossier pour la labellisation du « plan mercredi » est à déposer au plus tard pour le 16 novembre, le projet sera présenté à la commission jeunesse.

Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à signer ce nouveau PEDT « plan mercredi » pour une durée de 3 ans.

Maud VIDEAU indique à Catherine DE SMET que le plan mercredi comprend la garderie (matin et soir), la pause méridienne et le mercredi, activités classées de périscolaires, différentes des centres de loisirs définis comme extrascolaires. Les objectifs sont bien évidemment différents en fonction des actions effectuées le mercredi ou sur les périodes de garderie (*beaucoup plus courtes*). De plus, elle précise que le PEDT s'articule dans la continuité du projet d'école. Le financement est différent sur le périscolaire et l'extrascolaire, la CAF ne bonifiera que les nouvelles actions du mercredi matin. L'Etat demande une meilleure qualité mais avec moins d'encadrants.

Adopté à l'unanimité

B- Réseau jeunesse

Maud VIDEAU rappelle que le Réseau Jeunesse a été créé dans une volonté de coopération, de partage et de mutualisation entre les communes du territoire Caennais sur les enjeux de la jeunesse de la Communauté Urbaine et ceci de façon informelle. Les objectifs du Réseau Jeunesse sont de se connaître et partager ses expériences, favoriser un meilleur échange d'informations, renforcer la solidarité entre les collectivités et encourager la diversité de projets destinés aux jeunes (*adolescents*).

Toutes les communes inscrites dans ce réseau n'assistent pas aux rencontres, c'est pourquoi, il a été décidé de faire signer une charte d'engagement à chaque commune. Ainsi, les communes ne souhaitant pas signer cette charte seront exclues du réseau.

Maud VIDEAU précise à Jean LEMARIÉ que le découpage des plateaux correspond à celui de Jeunesse et sports, ce qui permet une meilleure cohésion. Elle indique à Sophie HOCHET que les structures intégrées au réseau (*MJC...*) correspondent à celles de Caen, les plus petites communes comme Bretteville intègrent automatiquement leur propre association (*AJBO*) au réseau.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer cette charte.

Adopté à l'unanimité.

VI – COMMUNICATIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS

➤ Patrick LECAPLAIN :

- indique à Jean LEMARIÉ qu'une commission travaux sera prochainement programmée avec la commission circulation et accessibilité pour évoquer les travaux de voirie à réaliser l'an prochain, quels secteurs en priorité, la réfection de certains trottoirs... Il précise que l'entreprise Toffolutti réalisera très prochainement des travaux de voirie (*notamment rue de la Concorde*) et que le marquage au sol est en cours de réalisation par l'entreprise Signature, (*ces 2 entreprises ont été retenues pour le secteur Odon de Caen la mer*). Une application de « point-à-temps » a été réalisée en octobre sur la commune par les services voirie de Caen la mer.
- reconnaît le problème de stationnement sur des zones interdites, avenue de Glattbach.

- évoque, également, un problème important de circulation en haut de la rue des Crêtes, (*dans la plaine côté Verson*), qui sera à étudier en commission circulation. En effet, de nombreux véhicules empruntent ce chemin, afin d'éviter les feux et les embouteillages dans Bretteville, dans le sens Verson/Bretteville le matin, pour se diriger vers le quartier Koenig ou Caen et inversement le soir.
 - indique à Jean LEMARIÉ que Festyland réalise (à titre privé) des travaux pour la création d'une issue de secours pour le parc, le long de la voie ferrée.
 - indique que le Vieux Clocher (cimetière Notre Dame) est balisé car il présente des risques de chutes de pierres, un devis de réparation près d'un architecte des monuments classés a été demandé.
 - présente Normandie Aménagement et ses réalisations, il s'agit d'une SEM (*Société d'économie mixte*), présidée par Joël BRUNEAU. Normandie Aménagement propose des créations de zones d'habitat (*cf. la Maslière*), des zones d'activités, de la gestion de patrimoine, avec une équipe de 50 collaborateurs.
 - informe que l'entrée du Mémorial sera gratuite le 11 novembre 2018 à tous les habitants de Caen la mer sur présentation d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.
- **Alain COLOMBE, Maire-Adjoint aux finances**, explique le fonctionnement du dégrèvement de la taxe d'habitation, mesure applicable sur 3 ans, pour l'instant. L'Etat se substitue au contribuable sur la base des taux de 2017 des 4 bénéficiaires (Commune, Caen la mer, TSE et GEMAPI), toutefois, si un des taux augmentait, les contribuables devraient payer la différence entre le dégrèvement (*100% pour 2020 sur la base des taux 2017*) et les nouveaux taux appliqués par les bénéficiaires. C'est pourquoi, il s'agit bien d'un dégrèvement et non d'une exonération. Il est fort possible que la taxe GEMAPI (*gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations*) s'applique à toutes les communes, le contribuable sera donc soumis à ce nouvel impôt.
- **Alain COLOMBE, Maire-Adjoint à l'urbanisme :**
- présente le projet du Triangle des crêtes : (*il précise que l'appel d'offres pour l'échangeur devrait être lancé en 2019, début des travaux 2020 pour une fin de travaux en 2021.*)
 - le permis d'aménager a été approuvé par Caen la mer le 17 septembre 2018, et est exutoire depuis le 18 octobre.
 - les 1^{ers} travaux pourraient commencer en 2020, en commençant par les collectifs (*côté échangeur*) et la zone d'activité (*bordure du périphérique*), pour terminer par les pavillons individuels.
 - des fouilles archéologiques vont être effectuées, un échantillonnage a déjà été réalisé.
 - la Route Départementale 220 va être déclassée pour devenir communale.
 Laurent BALU trouve que la zone habitable est très dense, laissant peu d'espaces verts (*squares*). Alain COLOMBE précise que les espaces verts sont conformes à ceux présentés au groupe de travail et en réunion publique.
 - informe que Free doit changer les bandes de fréquences de son antenne sise sur le terrain des Crêtes, sans aucune autre incidence, la commune est chargée d'informer la population.
- **Olivier SAINT-MARTIN, Maire-Adjoint à la vie associative** informe que la restitution des études de la 1^{ère} phase du nouveau Palais des sports a retenu le site actuel pour ce nouvel ensemble, rien n'est encore validé. 3 acteurs principaux utiliseront le site : le Caen Basket Club, le Caen Handball Club et l'Open de Caen. Les 3 autres candidats, Bretteville sur Odon, Colombelles et Iff/Fleury sur Orne, n'ont pas été retenus principalement pour des raisons financières, le coût du projet s'élevant à 43 millions d'euros contre 35 millions sur le site actuel de Caen (*en effet, le palais des sports actuel servirait de terrain d'entraînement*). Jean LEMARIÉ regrette que le Maire n'ait pas informé le conseil municipal du dépôt du dossier de candidature et l'apprenne par la presse. Patrick LECAPLAIN rappelle que le terrain est certes sur la commune mais appartient à Caen la mer, la commune n'est donc pas décisionnaire. Il n'a pas évoqué le sujet, non pas dans un but de rétention d'information, mais uniquement parce qu'il refuse d'évoquer des sujets qu'il ne maîtrise pas. En effet, il aurait été nécessaire que le boulevard des Pépinières soit réalisé, de revoir le pluvial inexistant (*coût estimé à 10 millions d'euros*), et, comme évoqué ci-dessus, le nouveau projet coûterait 8 millions d'euros de plus (*les carrières seraient à combler...*), le seul point intéressant du site aurait été la création d'un parking mutualisé avec le stade malherbe, voire avec Festyland.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 55.